|  |  |
| --- | --- |
| Expéditeur, y c. téléphone et adresse électronique |  |
| Direction de la sécurité du canton de BerneFonds et autorisationsKramgasse 203011 Berne |
|  |
| Référence: numéro à 6 chiffres *(Cf. mention «Notre référence» sur la décision de subvention)* | Date |

Demande de prolongation de délai

Madame, Monsieur,

Par décision du date, le Fonds de loterie / du sport du canton de Berne nous a octroyé une subvention d'un montant maximal de montant francs pour projet subventionné.

Conformément à l'article 43, alinéas 2 et 3 de l'ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJAr; RSB 935.520), le délai de validité d'une subvention peut être prolongé une fois sur demande motivée. Cette dernière doit parvenir au Secrétariat général de la Direction de la sécurité au plus tard deux mois avant la prescription, le cachet de la poste faisant foi.

Motifs

*Nota bene: vous devez exposer de façon plausible les motifs pour lesquels le projet ne peut pas être achevé avant l'échéance du délai de prescription (ou parce que les documents finaux ne peuvent pas être présentés à temps); veuillez en outre indiquer le temps supplémentaire dont vous avez besoin. Les indications vagues telles que «Le projet a pris du retard» ne suffisent pas.*

Pour les motifs qui précèdent, nous demandons une prolongation du délai de validité de la subvention jusqu'au date.

*Attention: la durée maximale de la prolongation est de deux ans. La durée effectivement demandée doit être raisonnable par rapport au degré d'avancement du projet.*

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

|  |
| --- |
|  |
| Prénom nomFonction |

Annexes

Document XY